



Cumul d'emploi et licenciement.

Par wayba, le 28/04/2010 à 14:39

Bonjour,

J'ai décidé de ne plus me rendre à mon emploi étudiant afin de pouvoir réviser mes examens. Apparemment, je risque le licenciement pour faute grave, mais ci celui-ci n'est pas obligatoire. Je pourrai peut être reprendre ultérieurement(dans un ou deux mois).Pour cet été, j'ai déjà été embauché, qu'est-ce que je risque si je me rends à ce nouvel emploi sans avoir été licencié à l'autre?